

Envoyé en préfecture le 14/06/2023

Reçu en préfecture le 14/06/2023

Publié le 14 JUIN 2023

ID : 037-213700586-20230609-DCM_2023_06_033-DE



**MAIRIE DE
37140 LA CHAPPELLE-sur-LOIRE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 9 JUIN 2023

Date de convocation : 05/06/2023

Date d'affichage : 05/06/2023

Conseillers

en exercice : 15	L'an deux mil vingt-trois, le neuf juin, à dix-huit heures,
Présents : 9	le Conseil Municipal de cette commune, dûment convoqué, s'est réuni,
Pouvoirs : 4	en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses
Votants : 13	séances, salle de la mairie, sous la présidence de M. GUIGNARD Paul, Maire

Etaient présents : M. GUIGNARD Paul, Mme GALET Florence, M. PETIBON Jacky, M. LEPILLIEZ Philippe, M. DELAUNAY Fabien, M. SERVANT Dimitri, Mme GANDRILLE Christine, M. ALBERT Alexandre, M. DELETANG Grégory

Etaient excusés : Mme MUREAU Nicole (a donné pouvoir à M. PETIBON Jacky), M. DRUGEON Francis (a donné pouvoir à Mme GALET Florence), M. de CHAMPS Hubert (a donné pouvoir à M. GUIGNARD Paul), Mme BEAUMARD Angélique (a donné pouvoir à M. DELETANG Grégory), Mme DESCORMIERS Cindy

Etait absente : Mme BEGOUIN Gaëlle

Madame GALET Florence a été désignée secrétaire de séance.

DCM 2023-06-033

1.1. Commande publique - marchés publics

Instruction des actes d'urbanisme - Mise en place d'un connecteur Next'ADS/SIG SOGEFI

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération du 3 avril 2023, le Conseil Municipal a accepté la proposition de la SARL SOGEFI pour la mise en place d'une licence premium Mon Territoire Carto avec module cadastre et une licence Module ADS (urbanisme) pour un montant global de 2 238 € HT, soit 2 686 € TTC. L'installation d'une licence module DECI avec intégration de données ininterface logiciel tiers a également été acceptée pour un montant global de 575 € HT, soit 690 € TTC.

Afin mettre en concordance cette licence avec Next'ads (instruction des actes d'urbanisme), il est nécessaire de mettre en place un connecteur.

Le Groupe SIRAP propose ce dispositif pour un montant de 360,00 € HT, soit 432,00 € TTC.

L'adhésion devra être renouvelée tous les ans.

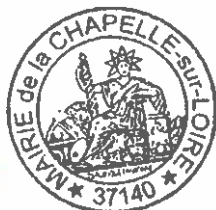
Le Maire propose d'adhérer à ce dispositif.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTE** la proposition du groupe SIRAP - 26106 ROMANS SUR ISERE pour la mise en place d'un connecteur Next'ADS / SIG SOGFI pour un montant de 360,00 € HT, soit 432,00 € TTC (forfait annuel)
- **PRÉCISE** que l'adhésion sera renouvelée annuellement
- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer le devis et toutes les pièces inhérentes à cette décision
- **DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2023

Pour extrait certifié conforme,

*La secrétaire,
GALET Florence*



*Le Maire,
GUIGNARD Paul*

Envoyé en préfecture le 14/06/2023

Reçu en préfecture le 14/06/2023

Publié le

14 JUIN 2023 S^{LO}

ID : 037-213700586-20230609-DCM_2023_06_033-DE